

Le 07 octobre 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DO DE BS



Extrait du Registre des délibération du Conseil de Communauté

Publié le : 07/10/2024

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h31

Etaient présents : Besançon : Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n°2), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°2), M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°11), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°50 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°47 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n°2), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°5), Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°5), Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°36 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay: M. Gilles ORY, Boussières: M. Eloy JARAMAGO, Busy: M. Philippe SIMONIN, Chaleze: M. René BLAISON, Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagney: M. Olivier LEGAIN (à compter de la question n°5), Champvans-Les-Moulins : M. Florent BAILLY, Chaucenne : M. Alain ROSET, Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET, Chevroz: M. Franck BERNARD (jusqu'à la question n°55 incluse), Cussey-Sur-L'Ognon: Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), Devecey: M. Gérard MONNIEN, Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN, Fontain: M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Grandfontaine: M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse), La Chevillotte : M. Pierre DUFAY (suppléant), La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN, Larnod: M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°30 incluse), Les Auxons: M. Anthony NAPPEZ, Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE, Mazerolles-Le-Salin: M. Daniel PARIS, Miserey-Salines: M. Marcel FELT (à compter de la question n°18), Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, Nancray: M. Vincent FIETIER, Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK, Palise: M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), Pelousey: Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°2), Pirey: M. Patrick AYACHE, Pouilley-Français: M. Yves MAURICE, Pouilley-Les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, Pugey: M. Frank LAIDIE, Roche-Lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER, Roset-Fluans: M. Jacques ADRIANSEN, Saint-Vit: Mme Anne BIHR (à compter de la question n°2), Serre-Les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU, Tallenay: M. Ludovic BARBAROSSA, Thise: M. Pascal DERIOT, Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°2), Torpes : M. Denis JACQUIN, Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°2), Venise: M. Jean-Claude CONTINI, Vieilley: M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins: Mme Maryse VIPREY

Etaient absents: Amagney: M. Thomas JAVAUX, Audeux: Mme Agnès BOURGEOIS, Avanne-Aveney: Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon: M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, Mme Sylvie WANLIN, Beure: M. Philippe CHANEY, Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE, Byans-Sur-Doubs: M. Didier PAINEAU, Champoux: M. Romain VIENET, Châtillon-Le-Duc: Mme Catherine BOTTERON, Dannemarie-Sur-Crête: Mme Martine LEOTARD, Deluz: M. Fabrice TAILLARD, Franois: M. Emile BOURGEOIS, Geneuille: M. Patrick OUDOT, Gennes: M. Jean SIMONDON, Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER, Mamirolle: M. Daniel HUOT, Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT, Montfaucon: M. Pierre CONTOZ, Montferrand-Le-Château: Mme Lucie BERNARD,

Noironte: M. Philippe GUILLAUME, Novillars: M. Lionel PHILIPPE, Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY, Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER, Saône: M. Benoît VUILLEMIN, Vaire: Mme Valérie MAILLARD, Villars-Saint-Georges: M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Julie CHETTOUH

Procurations de vote : Avanne-Aveney: Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, Besançon: M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°14), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°51), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n°48), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Karima ROCHDI à Agnès MARTIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°37), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, Champoux : M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, Châtillon-Le-Duc: Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, Deluz: M. Fabrice TAILLARD à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Francis: M. Emile BOURGEOIS à M. Daniel PARIS, Gennes: M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, Mamirolle: M. Daniel HUOT à M. Franck LAIDIE, Miserey-Salines: M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°17 incluse), Montfaucon: M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, Noironte : M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, Novillars : M. Lionel PHILIPPE à M. Jacques KRIEGER, Pelousey: Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°1 incluse), Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse) et à M. Jean-Marc BOUSSET (à compter de la question n°31), Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, Saône : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET

Rapport n°14 - Cotisation Foncière des Entreprises - Maintien de l'exonération facultative en faveur des médecins et des auxiliaires médicaux s'installant en milieu rural

Cotisation Foncière des Entreprises - Maintien de l'exonération facultative en faveur des médecins et des auxiliaires médicaux s'installant en milieu rural

Rapporteur: M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n° 1	06/09/24	Favorable
Bureau	12/09/24	Favorable

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé:

Le présent rapport a pour objet de proposer le maintien du dispositif d'exonération facultative de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) en faveur des médecins et auxiliaires médicaux s'installant en milieu rural.

Par délibération en date du 14 septembre 2001, le Conseil Communautaire de l'Agglomération du Grand Besançon a décidé d'étendre à son périmètre les décisions en matière d'exonération fiscale prises par les communes avant le 1er janvier 2001, et notamment l'exonération à 100 % de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de deux ans, en faveur des médecins et auxiliaires médicaux s'installant dans les zones rurales, selon les conditions prévues à l'article 1464 D du Code Général des Impôts.

Pour rappel, le bénéfice de l'exonération est accordé aux médecins (médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme) et aux auxiliaires médicaux (infirmier et infirmière) s'installant, soit dans une commune située dans l'une des zones FRR (les communes de GBM ne sont pas concernées), soit dans une commune de moins de 2 000 habitants, soit dans une zone caractérisée par une offre insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins au sens de l'article L.1434-4 du Code de la Santé Publique. La durée d'exonération ne peut être inférieure à 2 ans ni supérieure à 5 ans.

A noter qu'au sein du territoire de Grand Besançon Métropole et sur ces dernières années, un contribuable a bénéficié de cette exonération en 2019.

Suite à la mise en place du nouveau zonage France Ruralité Revitalisation (FRR), l'article 73 de la Loi de Finances pour 2024 précise que les délibérations prises en application de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts ouvrant droit aux exonérations prévues, dans les zones de revitalisation rurales, de l'article 1464 D du CGI, dans leur rédaction antérieure à la présente loi, cessent de produire leurs effets.

Les nouvelles versions de ces articles entrent en vigueur à compter du 1er juillet 2024.

Dès lors, pour maintenir ce dispositif d'exonération après le 1er janvier 2025, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer avant le 1er octobre 2024.

Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur le maintien de ce dispositif d'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises pour les médecins et auxiliaires médicaux relevant des dispositions de l'article 1464 D du CGI, sur la même durée, de 2 ans à compter de l'année suivant celle de leur établissement.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement pour le maintien du dispositif d'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises en faveur des médecins et des auxiliaires médicaux pour une durée de 2 ans à compter de l'année suivant celle de leur établissement;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à effectuer les démarches correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 108

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme, La Présidente,

Julie CHETTOUH
Conseillère Communautaire

Anne VIGNOT Maire de Besançon